

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE

~~~~~

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022.

L'An deux mil vingt-deux, le quinze du mois de Juin à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Frédéric GARAYT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9-6-2022.

Présents : MM. F. GARAYT, Maire, C. LAFFONT, P. CANDELA, E. MORIN, J.Y. CLAVERIE Adjoint.  
V. LARIVIERE, G. LEBRAT, C. ROBIN, M. GOUNON, J. MAHUT, R. MAIRE, C. THIOL, R. THOUILLEUX.

Absents excusés, J. AYMARD pouvoir à J.Y. CLAVERIE, L. BELLA, N. PARDO, C. REYNAUD, Y. GALLIOU pouvoir à R. MAIRE, V. JOUBERT pouvoir à E. MORIN.

Secrétaire de séance : Edith MORIN.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 12 Avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN -Immeubles SCI ELORRE/JUET - AVENIR AMENAGEMENTS - DAMERY - JOLLY/JACQUES - THEVENIAUD-DEMALINE DEMIRANDA/THEVENIAUD-AGRESTI - VOLLE - CORDE/MERIEUX - STAELENS/MAILLASSON.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts :

- SCI ELORRE/JUET des parcelles C849, C1000, C1001, C1002 et C869.
- AVENIR AMENAGEMENTS des parcelles C1036, C1037, C1039 et C1048.
- DAMERY des parcelles D1697 et D2121.
- JOLLY/JACQUES des parcelles D329 et D418.
- THEVENIAUD-DEMALINE DEMIRANDA/THEVENIAUD-AGRESTI des parcelles E802 et E737.
- VOLLE des parcelles E183, E184 et E655.
- CORDE/MERIEUX des parcelles C484, C860 et C861.
- STAELENS/MAILLASSON de la parcelle B38

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### Friteuse et Plancha : Caution - Location

Edith MORIN, troisième adjointe, informe l'assemblée que la Commune est propriétaire d'une friteuse double bac et d'une plancha qui pourraient être louées aux associations lors des animations diverses qu'elles organisent sur le territoire communal.

Dans ce cadre elle propose de fixer comme suit le montant de la location et de la caution pour ces matériels :

Friteuse double bac: Location : 20 € Caution : 400 €

Plancha : Location : 10 € Caution : 200 €

La location de ces matériels sera effectuée uniquement pour des animations ayant lieu sur le territoire de la Commune de Saint Laurent du Pape et destinée uniquement aux associations dont le siège est situé sur la Commune de Saint Laurent du Pape ou aux associations financées par la Commune. Les animations "Guinguette" seront prioritaires en cas de demande de locations.

Le montant de la location et de la caution devront être joints à la demande de réservation du matériel.

Un inventaire sera effectué, signé par un représentant de la Mairie (*agent communal ou élu*) et le demandeur lors de la remise et lors du retour du (des) matériel(s).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les modalités de location de la friteuse double bac et de la plancha aux associations concernées ; accepte les montants de location et de caution fixés pour ce(s) matériel(s) et leur(s) modalités(s) ; charge le Maire de l'application de la présente décision.

### **Conseil Municipal des Jeunes : Visite du Palais du Luxembourg à Paris.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un Conseil Municipal des Jeunes a été créé en 2021 et dans ce cadre une visite de l'assemblée Sénatoriale située au Palais du Luxembourg à Paris s'est déroulée le 20 mai dernier en présence des jeunes du Conseil en classe de Cm2 et 6<sup>e</sup>, de parents et d'élus.

Cette organisation a engendré des frais de déplacement en métro et de stationnement gare tgv pris en charge par une élue pour un montant de 100 €.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré, en l'absence de Madame Corine LAFFONT, à l'unanimité décide de défrayer pour un montant de 100 € (*Cent Euros*) l'élue ayant engagé des frais dans le cadre de la visite du Palais du Luxembourg à Paris le 20-5-2022 par le Conseil Municipal des Jeunes.

### **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Ardèche: Avis de la Commune sur arrêt du projet.**

Le 15 octobre 2015, le Syndicat Mixte Centre Ardèche a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche sur l'ensemble de son périmètre, à savoir la Communauté de Communes du Pays de Lamastre, la Communauté de Communes Val'Eyrieux et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, représentant 82 Communes et près de 63 000 habitants.

Par délibération du Comité Syndical du Centre Ardèche en date du 14 avril 2022, le projet de SCoT Centre Ardèche a été arrêté, et le bilan de la concertation menée a été approuvé.

L'article L.143.20 du code de l'urbanisme prévoit que le syndicat mixte qui arrête le projet de schéma, le soumet pour avis [...] aux Communes membres du syndicat mixte. La Commune membre du syndicat mixte dispose alors d'un délai de trois mois à compter de la transmission, pour exprimer un avis sur le projet.

#### **Contenu du SCoT :**

Adapter le territoire aux enjeux contemporains – préservation des sols, adaptation et lutte contre les effets du changement climatique, maintien des services publics dans les territoires ruraux, développement des mobilités alternatives à la voiture, développement des énergies renouvelables, etc.... – est l'exercice auquel se sont attachés les élus du Syndicat Mixte à travers le Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche (SCoT). Il s'agit de permettre à tous de bien vivre en Centre Ardèche à l'horizon 2040.

Projet de développement du territoire et document d'urbanisme juridique, le SCoT a pour objectif de mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement du territoire. Il s'agit de développer les solidarités et la complémentarité entre les communes et non leur concurrence.

Le projet se décline au travers de trois grands piliers :

- Développer une offre de logements et d'habitats diversifiés, proposer des équipements et maintenir les services de proximité, organiser les mobilités. Il s'agit de poser les conditions favorables à l'accueil de 7000 nouveaux habitants.
- Organiser l'accueil des activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières. Il s'agit de poser les conditions favorables à la création d'environ 2000 nouveaux emplois variés.
- Développer la résilience du territoire en s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques. Il s'agit de viser la sobriété foncière, préserver et valoriser le patrimoine écologique, préserver et valoriser les paysages, développer les énergies renouvelables en encadrant leur implantation, prévenir et limiter l'exposition des populations aux risques...

Les documents constitutifs du SCoT ont été transmis par le Syndicat mixte Centre Ardèche aux Communes.

Il est rappelé que l'élaboration du SCoT a fait l'objet d'une large concertation depuis son lancement tant auprès du public (Lettre d'Info, site Internet, réunions publiques, expositions, etc...) qu'auprès des partenaires

institutionnels ou associatifs mais également des élus avec plusieurs rencontres à chaque étape (ateliers thématiques, rencontres territoriales, ateliers cartes sur table, conférences de communes, etc...).

Considérant la présentation qui a été faite du SCoT Centre Ardèche et le débat qui a eu lieu lors du Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet arrêté du SCoT Centre Ardèche.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré par quatre voix pour dont un pouvoir, trois voix contre dont un pouvoir et neuf abstentions dont un pouvoir, émet un avis favorable sur le projet arrêté du SCoT Centre Ardèche.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Ecole Publique :

Corine LAFFONT, première adjointe, informe que l'Ecole Publique est lauréate d'un appel à projet relatif à l'aménagement de la cour de l'école suite à l'inscription par la Directrice, une aide de 1290 € est allouée à ce projet.

D'autre part la Directrice lance l'idée d'une consultation pour donner un nom à l'Ecole Publique.

Le Conseil Municipal souhaite étudier la proposition et demande à ce que les modalités de cette consultation lui soient présentées.

### Sécurité :

Valéry LARIVIERE demande où en est la mise en place de moyens humains pour la sécurité dans le cadre d'une mutualisation intercommunale.

Corine LAFFONT, première adjointe, précise qu'une discussion est en cours.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITE DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 50.